

EXAMEN

DU

SYSTÈME COMMERCIAL

CONNU SOUS LE NOM

DE SYSTÈME PROTECTEUR.

Ouvrages du même Auteur,

Qui se trouvent chez les mêmes Libraires.

	fr.	c.
COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, fait au collège de France. 5 beaux vol. in-8°.	24	»
<i>Nota.</i> — Le troisième volume contenant LA MONNAIE, publié en 1850, se vend séparément. — <i>C'est un très-fort volume.</i>	9	»
DISCOURS PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU COURS, et le discours d'ouverture du cours de l'année 1841-42. Se vend séparément	1	25
<i>Nota.</i> — Ces deux discours sont les premiers de tous; ils peuvent être considérés comme L'INTRODUCTION aux idées générales de tout le cours.		
LETRES SUR L'AMÉRIQUE DU NORD. 4 ^e édition augmentée de plusieurs chapitres, 2 forts vol. in-8°, avec une carte.	16	»
DES INTÉRÊTS MATÉRIELS EN FRANCE. 6 ^e édition. 1 vol. gr. in-18, orné d'une carte des Travaux publics.	5	50
ESSAIS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE. 1 vol. in-8° de 450 pages	6	»
L'ISTHME DE PANAMA. Examen historique et géographique des différentes directions suivant lesquelles on pourrait le percer, et des moyens à y employer, suivi d'un aperçu sur l'Isthme de Suez. 1 vol. in-8°, avec une carte.	4	»
DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN FRANCE. In-18.	»	50
HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VOIES DE COMMUNICATION AUX ÉTATS-UNIS, et des travaux d'art qui en dépendent. 2 très-beaux vol. gr. in-4°, chacun d'environ 600 pages; avec un atlas in-folio de 19 p'anches de grande dimension, gravées sur cuivre.	50	»
LETRES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL, ou ÉTUDES SUR LES PRINCIPALES CAUSES DE LA MISÈRE ET SUR LES MOYENS PROPOSÉS POUR Y REMÉDIER. 1848. 1 très-fort et beau vol. gr. in-18. Jésus.	4	50
LA LIBERTÉ AUX ÉTATS-UNIS. In-8°. 1849.	1	»

À

11
757
977

EXAMEN

DU

SYSTÈME COMMERCIAL

CONNU SOUS LE NOM

DE SYSTÈME PROTECTEUR

PAR

M. MICHEL CHEVALIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT

ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.



PARIS



LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET C^e, ÉDITEURS

DE LA COLLECTION DES ÉCONOMISTES, DU DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, ETC.,
RUE RICHELIEU, 14.

ET CHEZ CAPELLE, LIBRAIRE, 16, RUE SOUFFLOT.

1852

À

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Cet essai sur le système protecteur a été écrit à la suite de la discussion qu'amena, l'été dernier, dans le sein de l'Assemblée législative, la proposition de l'honorable M. Sainte-Beuve pour la réforme du tarif des douanes. Dans ce débat parlementaire, le principe de la liberté commerciale fut combattu avec passion et amertume, et les assertions les plus contraires à la réalité furent affirmées et réaffirmées imperturbablement, comme des vérités éclatantes. La Société d'économie politique, qui pouvait se considérer comme ayant été prise à partie, à cause des attaques dont l'économie politique avait été l'objet, décida qu'une réponse serait faite aux paradoxes et aux inexactitudes des orateurs protectionistes, et particulièrement du plus renommé d'entre eux. M. Michel Chevalier fut chargé de cette tâche. Son travail commença d'être imprimé en octobre ; le lecteur s'en aperceva à la mention qui est faite de la Constitution de 1848 comme de la loi fondamentale du pays, dans les premières feuilles, qu'on a jugé à propos de conserver à cause de leur caractère de généralité, malgré les changements que cet écrit a subis, comme il va être dit.

Depuis le mois d'octobre, deux grands faits se sont produits. La Constitution de 1848 a cessé d'exister, un gouvernement nouveau s'est établi, et la position de plusieurs des hommes qui occupaient le premier plan sur la scène politique a été profondément modifiée. Tel qui était puissant et exerçait la plus grande influence sur les affaires publiques, est aujourd'hui désarmé et exilé. Dès lors, c'est une haute convenance de se montrer extrêmement réservé, dans la discussion, envers telle personne à qui, en d'autres temps, on eût été parfaitement en droit de répondre avec quelque vivacité, puisque, même en étant un

peu vif dans son langage, on peut observer toutes les bienséances, et l'illustre orateur auquel nous faisons allusion avait été, dans la discussion, au delà de la vivacité. Dans ces circonstances, M. Michel Chevalier a donc remis sur le métier son ouvrage après l'avoir terminé. Il ne s'est plus proposé, comme d'abord, de présenter au public une réponse détaillée aux deux discours de M. Thiers. La discussion relative à la proposition Sainte-Beuve, au lieu d'être son thème, n'a plus été pour lui qu'un incident du grand débat engagé dans l'univers entre la liberté du commerce, qui tend à s'établir dans les codes des peuples civilisés, et le système protectionniste qui, chez nous, a la prétention de rester le maître absolu. Il a donc ainsi été conduit à élargir son cadre, de manière à présenter au lecteur un exposé plus étendu et plus général de la question. Nous mentionnons ces détails, afin d'expliquer comment il se fait que ce volume paraisse aussi tard après le débat parlementaire qui lui donna naissance.

L'autre événement qui s'est accompli depuis que l'impression de ce volume a été commencée, événement tout récent, et de la plus grande portée sur l'issue de la contestation relative au système commercial qui convient aux nations éclairées, est celui de l'arrivée aux affaires, en Angleterre, d'un ministère dont les membres s'étaient compromis pour la cause de la protection. C'est à titre de protectionnistes que lord Derby, M. d'Israeli et leurs collègues ont été appelés au pouvoir. C'est par leurs discours en faveur du protectionnisme qu'ils étaient devenus des chefs de parti. Mais, une fois au ministère, ils ont hésité d'abord; et puis, après quelques jours de réflexions et d'études, on les a vus reculer formellement devant les engagements qu'ils avaient pris. Ils sont venus, au milieu de mars, déclarer au Parlement qu'ils renonçaient à restaurer la législation protectionniste. Ils ont parlé tout au plus d'un droit fixe sur le blé, droit qui serait modéré, et ils se sont bornés à en parler, sans le proposer. En un mot, les protectionnistes ne sont entrés au pouvoir en Angleterre que pour donner au système de la liberté du commerce